



PAR COURRIEL

Québec, le 19 août 2025

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.115

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 4 juillet dernier, visant à obtenir les renseignements suivants :

« [...] Avoir les valeurs annuelles brutes depuis 2006 jusqu'à aujourd'hui pour les hospitalisations et les décès au sujet des brûlures causées par l'eau chaude des robinets des appareils sanitaires (Lavabos, éviers, douches et bains). Si possible, nous aimerions également que ces statistiques identifient la proportion chez les personnes âgées de 65 ans et plus. » (sic).

Vous trouverez sous l'onglet 1 et 2 des documents pouvant répondre partiellement à votre demande.

Toutefois, nous vous informons que les renseignements étant susceptibles de révéler des informations personnelles ou confidentielles ont été caviardés, en l'occurrence, les cellules comportant la valeur de cinq et moins, et ce, en application des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »). Vous trouverez également une reproduction des articles de la Loi ainsi mentionnés.

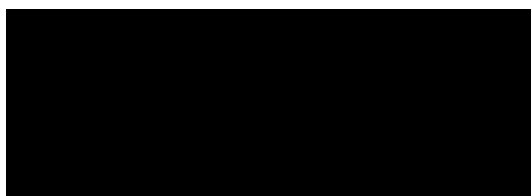
... 2

Veuillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

https://www.cai.gouv.qc.ca/uploads/pdfs/CAI_LI_Resp_Acces.pdf

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur de l'accès à l'information et de la propriété intellectuelle



Julien Sirois

p. j. 3